

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 23 OCTOBRE, 1849.

No. 10.

### MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 23 OCTOBRE 1849.

#### Études sur le Moyen-Age.

(PAR M. J. S. R., PÈRE.)

Suite.

#### DE L'ART AU MOYEN-ÂGE.

Dans l'aperçu que vous venez de donner de l'état scientifique du Moyen-Age, vous n'avez dédaigné que la moitié du tableau intellectuel de cette époque. Il faut voir maintenant quelle a été sa vie littéraire et artistique. On a été tellement habitué à regarder le Moyen-Age comme étranger aux lettres, qu'on se peut-être surpris de m'entendre dire que le 13e siècle, surtout, fut une des plus belles périodes littéraires de l'humanité. Jamais (dit un professeur de l'université de Paris, M. Ozanam) aucun siècle ne fut, sans son lever, de plus de vingt mélodieux que le 13e. Les Ménestrels d'Angleterre, les minnesänger d'Allemagne, les Trouvères de France et de Tronhadours du Midi formaient comme un chœur immense et se renvoyaient des chants lyriques. En même temps le génie épique se révélait dans de vastes compositions. C'étaient de poèmes nationaux, comme ceux du Cid et des Nibelungen, comme les aventures d'Arthur et des chevaliers de la Table Ronde. De l'aveu des critiques, les Nibelungen sont une vaste composition épique où se déroule, un génie puissant de création et qui est remplie de peintures touchantes. Goëthe donna à cette épopée germanique une valeur égale à celle de l'Iliade. C'étaient encore des légendes de Saints travaillées avec une complaisance infinie par des imaginations religieuses. C'étaient des récits et des épopées, des chants d'amour qui étaient accompagnés de la guitare par des hommes qui, leur à l'ouïe, attiraient autour d'eux la foule des places publiques ou allaient charmer les seigneurs et les nobles dames dans l'isolement des châteaux. Aussi le génie ne manquait-il ni de popularité ni de gloire. Les noms d'Arnould Daniel, de Chrétien de Troyes, de Marie de France, de Thibault de Champagne furent célèbres dans les provinces de la langue d'Oïl et de la langue d'Oc; ceux de Wolfram d'Eschenbach, de Guelfroy de Strasbourg, de Walther de Wagelweide retentissent comblés de louanges, des rives du Danube aux bords du Rhin. Plus de 200 poètes dont les œuvres sont restées florissantes dans ce siècle. Il faut le savoir, dit M. de Montalembert, tous les sujets dignes d'un culte littéraire ont été chantés par ces génies inconnus, et glorifiés par eux devant leurs contemporains. Dieu et le ciel, la matière, l'amour, la gloire, la patrie, les grands hommes, rien ne leur a échappé. Il n'est pas un secret de l'âme qu'ils n'aient découvert, pas une mine de sentiment qu'ils n'aient exploitée, pas une fibre du cœur humain qu'ils n'aient fortement remuée, par une corde de cette lyre immortelle dont ils n'ont tiré des accords délicieux.

Il y avait alors, dit M. Guisot, une grande activité intellectuelle, et l'on est étonné en voyant le nombre d'écrits qui attestent l'ardeur et la fécondité de ces âges et qui constituent, même aujourd'hui, une réelle et riche littérature. Il n'est rien de plus beau que le fameux chant du soleil de St. François d'Assise, qu'il composa dans une extase. A peine échappé de son cœur, il va le chanter sur la place publique où le Podestat et l'Évêque allient en venir aux mains. Aux accents de cette lyre divine, la haine s'éteint dans les cœurs, les ennemis s'embrassent en pleurant et la corde renaît, animée par la poésie. Enfin il faut nommer ce poète sublime, dont le nom brille à côté, pour moi, je dirai au dessus de celui d'Homère. Dante, génie surnaturel, dont l'œuvre est la plus vaste conception poétique qui ait été formée. La Divine Comédie est à la poésie ce que la somme de St. Thomas est à la Philosophie et à la Théologie; plus on la relit, plus on en admire la magnifique ordonnance et les beautés de détail.

Ce que je viens de vous dire de la poésie du Moyen-Age, vous l'avez, sans doute, car tout cela a été méconnu par la critique ignorante de cette littérature mythologique et sensuelle qui régna long temps chez les nations chrétiennes. D'ailleurs, si les œuvres littéraires du Moyen-Age n'ont pas joui dans la postérité de la vogue qu'elles eurent dans le temps ou elles ont paru, la cause en est due, du moins pour les principales, non au défaut de mérite intrinsèque, mais au changement et à l'imperfection de l'idiome dans lequel elles ont été écrites. Les écrivains de ces temps employaient des langues à demi barbares, dont les formes âpres et grossières ne pouvaient donner à la pensée l'élégante expression d'un idiome exercé et poli; langues qui d'ailleurs se transformant sans cesse, rendaient les productions d'un siècle intelligibles au siècle suivant. A présent, ce que je dois faire remarquer, c'est ce goût pour la poésie, pour tout ce qui charmaient l'imagination, ce qui touchait l'âme, que l'on retrouvait dans toutes les classes de la société. Le Dante, Pétrarque, les autres grands Poètes que j'ai nommés, ne vivaient point isolés dans leur siècle, dans leur génération, comme des êtres d'un autre monde. Ce qu'ils possédaient de plus que les autres, c'était l'art et la puissance d'exprimer ce qu'ils sentaient en commun avec leurs contemporains, et de développer avec la clarté, la vigueur et le langage du génie les pensées et les profondes impressions que la multitude recevait aussi, mais en silence, des mystères de la foi et des charmes de la nature. Jamais les poètes ne furent si populaires et ne reçurent de la foule une si grande sympathie qu'au Moyen-Age. Quand Pétrarque vint à Arezzo dans les habitans allèrent au devant de lui et lui rendirent les plus grands honneurs. L'admiration excitée par Bernardo Accolti était telle que, lorsque le bruit courait qu'il allait réciter des vers, les boutiques se fermaient aussitôt et les hommes les plus instruits accouraient pour l'entendre. On sait avec quels honneurs étaient accueillis dans les châteaux les Trouvères et les Ménestrel. Le titre de poète était alors le plus glorieux et le plus recherché. On, du trône jusqu'à la chaumière, il y avait une sympathique tendance à recevoir l'inspiration poétique. Le poète n'eût pu s'é-

crier alors: "Oli profanum vulgus, et arceo;" le peuple n'était pas profane, il était initié aux mystères sacrés de la poésie: l'égoïsme cupide, l'impudicité froide, n'avaient pas alors glacé les âmes; les cœurs mâles étaient ouverts à toutes les émotions, à tous les sentiments; les impressions, les souvenirs, les espérances correspondaient avec les belles créations de la poésie; le peuple de cet âge était une lyre immense; la voix du poète, c'était la main habile de l'artiste qui en touchant les cordes, tirait de toutes des sons d'une touchante harmonie. Au reste, cet enthousiasme que les poètes excitaient, est la preuve démonstrative de leur talent et de la beauté de leurs œuvres; pour émouvoir et exalter à un tel degré, il fallait avoir quelque chose de cette inspiration d'en haut, qui s'appelle le génie. Et puis, on écrivait, on chantait alors, pour répondre aux besoins aux sympathies de la foule, pour redire en nobles accents, ce qui impressionnait fortement les âmes; l'homme de talent se sentait pressé de donner une expression sublime à une pensée, à un sentiment général. Je doute qu'on ait pu dire de cette époque ce que, il y a quelques années, un s'vaut illustre, Sir Humphrey Davy, a écrit: "Il est peu de personnes aujourd'hui qui cultivent les sciences et les lettres avec une vraie dignité, ou ne les suive qu'autant qu'elles sont liées avec le profit." L'art n'avait pas moins d'éclat que la poésie, dans les beaux siècles du Moyen-Age. Alors la sculpture était si vivante que, suivant l'expression de M. de Montalembert, elle donnait du cœur à la pierre. Assurément elle ne saurait soutenir le moindre parallèle avec les œuvres du ciseau antique, pour la beauté des formes et la pureté du goût; mais pour la vie, la force et la variété de l'expression, on ne peut rien voir de mieux que ces innombrables bas-reliefs qui ornent les églises et les tombeaux. On connaît le mot de Michel-Ange sur les portes de la cathédrale de Florence: "Elles mériteraient d'être les portes du Paradis." Sans parler de cet art merveilleux de peindre sur verre, dont on admire aujourd'hui les étonnans effets, la peinture nous offre, dans ces siècles, non pas sans doute pour la perfection du dessin ni peut-être pour le coloris, mais pour la composition et l'inspiration, des œuvres qui figurent avec avantage à côté des œuvres des siècles modernes. Elles sont la gloire de Gainto de Pise, de Guido de Sienne, de Giotto et plus tard d'Ange de Fiesole, ce peintre sublime dont on a dit qu'il avait atteint l'idéal de l'art chrétien.

Mais, que dire de l'architecture? Jamais le génie et le bras de l'homme ne furent aussi puissants pour élever la pierre vers le ciel. Rien de plus admirable que cette architecture ogivale qui décora la grande scène du Moyen Age, depuis les montagnes d'Ecosse jusqu'aux mers qui baignent la Sicile. Qu'y a-t-il au monde de comparable à ces cathédrales gigantesques qui semblent vouloir porter au sommet de leurs tours et de leurs flèches l'homme universel de l'amour et de la foi des chrétiens; à ces cathédrales de Strasbourg, d'Amiens, de Chartres, de Salisbury, de Cologne et une foule d'autres, défiant l'art et la richesse moderne de tenter quelques constructions qui en approchent.

Les cathédrales dites gothiques, voilà la monument du moyen-âge, voilà sa gloire écrite

sur la pierre en caractères ineffaçables. Ces merveilles du génie et de la foi ne se décrivent pas, elles se chantent. La plus douce satisfaction dont puisse jouir l'œil humain c'est d'en contempler une. Voyez d'abord cette façade grave et solennelle: elle pose à terre, mais c'est pour prendre son essor vers les régions supérieures. Mille ornemens divers enlèvent la surface; aiguilles, pinnacles, fleurons, guirlandes, statues, bas-reliefs, figures fantastiques se développent selon les lois d'une symétrie pleine de goût. Bientôt les sculptures et les broderies deviennent plus délicates; cette pierre c'est une dentelle qui semble flotter au souffle des vents. Et voyez s'élever au-dessus de l'immense édifice, ces clochers, ces flèches, de toutes les hauteurs, de toutes les dimensions, qui luttent d'efforts pour atteindre le ciel. La ligne horizontale, ligne qui longe la terre, génératrice des formes de l'architecture payenne, est entièrement brisée; à sa place, se dresse la ligne verticale qui tend toujours à monter; symbole sublime des aspirations de l'humanité vers son divin auteur. Et maintenant franchissons le seuil de la basilique. O merveille! c'est comme une apparition des splendeurs célestes. Les voûtes semblent suspendues en l'air comme une tente magnifique soutenue par les anges; les colonnes s'élancent avec grâce et s'unissent étroitement en garbes légères; les arcades se succèdent dans une perspective enchantée, et l'œil mesure avec étonnement les proportions des nef qui se perdent dans une profondeur sans limite. L'enceinte est entourée d'un réseau transparent que les illusions de l'optique reculent à l'infini. La lumière glisse sous les courbes des voûtes et se répand dans tout l'édifice, teinte des mille nuances de l'iris en traversant les rosaces et les vitraux de couleur. Mais il ne faut arrêter l'enthousiasme que produit toujours en moi le souvenir de ces merveilles des âges de foi. Et maintenant voulez-vous savoir comment s'exécutaient ces travaux prodigieux? Quand l'œuvre avait été annoncée et que l'Église l'avait bénie et encouragée de ses faveurs spirituelles, tous accouraient de toutes parts, de pays éloignés quelque fois, pour venir mettre la main au monument élevé à Dieu et à ses saints. Les voyages et les travaux ne s'entreprenaient que dans de saintes dispositions. On ne partait pas sans être réconcilié et maints procès se trouvaient ainsi assoupis. Les pèlerins se nommaient un chef qui distribuait les travaux à chacun. Ces travaux s'exécutaient avec recueillement pendant la nuit on travaillait encore. On plaçait des cierges sur des chandeliers disposés autour de l'église et l'on veillait en chantant des hymnes et des cantiques. Aussi plusieurs de ces constructions qui auraient eu besoin de siècles, étaient achevées en peu d'années. La dépense de ces édifices était énorme. On a calculé, dit M. Haurer, que celle de l'église de Reims surpassait les ressources de la France actuelle. Mais un appel était fait à toute la chrétienté pour la construction d'une Église, et de toutes parts on se cotisait pour un objet qui paraissait si grand, si saint, si glorieux à Dieu et aux hommes. Tout ce qui servait à l'ornement des églises était d'une richesse, et d'un goût qui excite aujourd'hui l'étonnement; l'or, l'argent, les pierres précieuses, les étoffes les plus splendides, les mieux travaillées, décoraient les autels, les reliquaires,

les chasses, on servait aux vêtements ecclésiastiques. Les chasses surtout présentent souvent une quantité de figures, une variété d'ornemens, une délicatesse d'exécution qui semblent porter un défi aux plus habiles artistes de tous les temps et de tous les pays. Les trésors de sacristies, c'est-à-dire, la collection des objets précieux servant au culte, sont célèbres. Erasme parlant de l'Église de Cantorbéry, dit que Crésus et Midas auraient été des mendians auprès d'elle. On n'a pas d'idée du nombre de ces splendides églises élevées partout avec magnificence dans le moyen-âge, de ces milliers de monastères, de sanctuaires, de chapelles offrant la plus belle variété de formes.

Les édifices destinés aux usages de la vie civile avaient aussi leur grandeur et leur beauté. Les hôtels de ville, les palais, les châteaux se construisaient avec grâce et majesté. Partout s'élevait dans les airs l'élégante tourelle et le beffroy pyramidal. L'architecture comptait, en Espagne, plus de 70,000 églises. M. de Chateaubriand, dans ses Études Historiques, présente un résumé montrant qu'on peut porter à un million, 872,000, le nombre des Églises, châteaux, hôpitaux, monastères qui couvraient alors le sol de la France. Voilà, ajoute-t-il, un pays bien autrement orné qu'il ne l'est aujourd'hui. Les villes qui ont conservé des édifices nombreux du moyen-âge ont un aspect pittoresque et varié qu'on ne trouve plus dans les cités modernes. M. V. Hugo n'hésite pas à dire que Paris, au moyen-âge, était bien plus beau qu'aujourd'hui. L'architecture religieuse, civile et militaire, dit encore M. de Chateaubriand, pyramidal et attirait au loin les yeux, tandis que notre architecture moderne est plate et nivelée comme les rangs de notre état social. Maintenant nous bâtissons des basars, des bourses et des cafés, et nous ne savons élever que de petits tombeaux. Dans quelques siècles, quand la postérité comparera notre époque à celle du moyen-âge, de quel côté seront les plus belles œuvres, les plus grands souvenirs. Maintenant j'observerai qu'une époque qui a élevé des monuments tels que ceux dont je viens de parler, devait vivre d'une forte vie intellectuelle. Les magnifiques proportions des églises prouvent une science avancée, et toutes les œuvres de l'art qui les décorent, une imagination vive et surtout un goût d'une admirable délicatesse. Mais une faculté de l'esprit ne se développe guères sans que les autres ne s'exercent. La connaissance d'une vérité conduit à beaucoup d'autres notions. Un rayon lumineux qui perce l'obscurité fait bientôt découvrir le soleil.

Ces reflets si beaux de lumière que nous voyons briller sur les monuments du moyen-âge, indiquent que si le jour intellectuel n'était pas alors à son midi, du moins on jouissait de vives clartés, et que la nuit de l'ignorance était dissipée.

Ces générations si décriées avaient donc elles aussi participé à une brillante civilisation; et aux œuvres de nos ancêtres, si belles encore, si admirables, on sent que, comme cette nation dont parlent les poètes antiques, ils étaient dans l'usage de faire à Dieu cette prière:

Donnez-nous ce qui est en et ce qui est venu.

### FEUILLETON.

#### ESTO,

ANECDOTE NORMANDE DE 1793.

I.

Dans les temps de révolutions, surtout quand les révolutions commencent, car les désenchantemens viennent vite, les esprits, dans la confusion qui les agite, sont saisis d'un inexplicable délire: il y a, alors, parmi les hommes comme une émigration de folie, un défi d'extravagance qui les pousse, à qui mieux mieux aux extrémités de la dérision, qui leur font à l'envi renier leurs vieilles croyances, la fuser leurs vieilles coutumes, détruire ce qu'ils ont édifié, briser ce qu'ils ont aimé, vouer au mépris ce qu'ils ont respecté, et dans leur orgueil, qui se gonfle jusqu'au ridicule, ils croient s'élever de tout ce dont ils abâtissent l'objet de leurs anciennes vénération. En parlant d'égalité, il leur semble monter au niveau de ce qu'il y a de plus haut; en se faisant athées, ils leur semble qu'ils se font les dieux de l'univers; ils blasphèment, et tout ce qui leur paraît sacré est sacrilège, et s'ils renouent, sur leur chemin des obstacles à leurs projets insensés, ils se figurent qu'ils ont en main la foudre, et ils brisent sans pitié, dans le sang où ils glissent, ce qu'ils regretteront un jour d'avoir brisé quand viendra le retour à la raison.

Nous avons vu cela à plusieurs époques de nos jours de trouble et de tempête.

Dans un village de Normandie, la fièvre révolutionnaire, devenue épidémique, avait, en 1793, atteint, comme partout ailleurs, les hommes les plus paisibles, et de motions en motions, les bons villageois, ensorcelés étaient arrivés à brûler le château de leur seigneur, à chasser leur curé de son presbytère, à fonder les cloches de leur clocher, à faire de leur église un club fort triste et une salle de danse trop gaie, et comme ils ne payaient plus la dime à leur pasteur, ni les droits seigneuriaux à leur seigneur, on leur avait persuadé qu'ils vivaient dans le meilleur des mondes possible. La révolution était aussi optimiste que Pangloss.

Cependant, toute la jeunesse marchait aux frontières envahies, les filles ne se mariaient plus, leurs fiancés remplissaient les cadres des quatorze armées de la république. Le papier, sans valeur, remplaçant, comme monnaie, l'argent déclaré aristocrate, et le maximum minait le commerce et l'agriculture, qui se mouraient de langueur. Rien n'allait; mais, soit par, soit enthousiasme, c'était à qui chanterait le plus fort: *Guire!* L'un était fier de ce que son fils était *d'enseigne de la patrie*, l'autre de ce que sa fille était *dèse*. On se vantait d'être *sans-culotte* en attendant qu'on pût se vanter d'être *héron* et curabané de tous les ordres de chevalerie de l'Europe; d'ailleurs, il fallait être content, bon gré, mal gré, car sur toutes les maisons des villes, comme sur toutes les chaumières, des hameaux, on lisait cette ins-

cription funèbre: *Liberté, égalité, fraternité ou la mort.*

On la mort! c'était là une menace qui faisait toujours son effet. Quelque chose qui arrivait, la république devait être, *une, indivisible, triomphante et impérieuse*. Malheur à qui avait dit ou pensé le contraire; aussi ne voyait-on partout que d'excellens républicains, libres, égaux, frères et amis, portant les sabots et la carmagnole, hurlant la *Marseillaise*, et jurant *haine aux tyrans*.

Alors, il fallait du neuf à tout prix, on abjurait le passé, on l'avait en horreur; c'était un temps de barbarie, d'ignorance et de servitude. On avait décrété le divorce, ce sacrement de *l'adultère*, pour avoir une femme nouvelle toutes les fois qu'on serait las de l'ancienne. On quittait son nom pour un nom nouveau, un nom honore, pour un sobriquet ridicule. On n'aurait fait, si on l'avait pu, l'œuvre des six jours, tant on le trouvait pitoyable. On bifflait l'histoire du pays, ses lois, on reniait ses gloires on renversait ses monuments, ses tombeaux, on ne voulait plus d'ancêtres, on massacrait les survivans des anciennes familles, les ministres du culte antique, et pour essayer si on parviendrait à anéantir sa propre mémoire, on se dispensait de toute reconnaissance.

On traitait les lieux comme les hommes, c'était la confusion de Babel. Déjà, *Saint-Denis*, la sépulture violée de nos rois, s'appelaient *Franciade*; *Saint Germain*, le bercail de Louis XIV et la retraite des Stuarts exilés, *Montagne du Bel Air*; *Gerbois*, *Gerbe-la-Montagne*. On proposa de changer des noms de

villes dans lesquels, si on en avait fait un logographe, se serait trouvé le mot *ni*, et *Lyon* avait reçu le nom de *Commune affranchie*, parce qu'on avait détruit cette seconde ville du royaume; bientôt, sur les débris de la grande fondation de madame de Maintenon devait s'élever le *Pyramide de Cyp*, et, pour les réunions civiques, on avait mis en contredanse la *fauçonne de Clouf*.

C'étaient là des exemples à tourner toutes les têtes. Les jours, les semaines, les mois avaient passé par d'aussi rudes épreuves que les hommes. Les horloges ne sonnaient plus que dix heures, les semaines avaient dix jours au lieu de sept, ce n'était plus même des semaines, c'étaient des *décades*. Les jours et les mois avaient perdu leurs noms, on leur en avait donné que personne ne savait. Les saints avaient disparu du calendrier comme de leurs niches, et des noms de légendes, de fleurs, de plantes, d'animaux, d'instruments aratoires avaient pris la place des leurs. Dans ce bon temps, on faisait un procès-verbal du *quintidi*, *herse*, on faisait un acte de naissance de *nonidi*, *nuvet*, on se mariait le *duadi*, *dindon*, et on enterrait son père le *septidi*, *carotte*. Quelques zélés prenaient même ces noms heureux pour eux, et les donnaient à leurs enfans; et, comme vous venez de le voir, on s'occupait activement dans chaque commune à renoueler la nomenclature géographique de la France, ce qui aurait complètement le *gâchis*, si le *gâchis* n'était pas le premier signe d'un retour à l'ordre.

Un soir, que, dans le village normand dont

je vous ai déjà parlé, on était assemblé dans l'église du lieu pour y lire les lois qui se faisaient alors par milliers, pour chanter les hymnes patriotiques envoyés par les autorités départementales, et méditer sur les *droits de l'homme et du citoyen*, façonnés en tables de la loi, une voix s'éleva, dans la foule et demanda la parole au président pour une motion importante.

— Tu l'as, cria une autre voix sortie d'un colosse en veste et en bonnet rouge assis sur un fût de bois dans le sanctuaire à la place qu'avait occupée l'autel du Dieu vivant.

Le citoyen qui avait demandé la parole monta brièvement l'escalier de planches de la chaire, burlesquement métamorphosée en tribune aux harangues, et après avoir rejeté de côté les longs cheveux plats qui couvraient son front, il commença ainsi: Citoyens et compatriotes, je ne sais si, comme à moi, le nom de notre *paroisse*, vous déplaît.

Chacun se regarda.

— Il n'y a plus de *paroisse*, vociféra le président en mettant une de ses mains dans une ceinture sur laquelle on lisait: *Vivre libre ou mourir*.

— C'est juste, répondit l'orateur, le nom de notre *village*.

— Il n'y a plus de *villages*, beugla le président. Sous le règne de l'égalité, il n'y a plus que des communes. Paris est une commune comme la nôtre. La plus grande des *ci-devant* villes s'honore de ce nom, comme le plus illustre républicain de celui de citoyen.

— C'est la force de l'habitude, reprit modes-

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 23 OCTOBRE 1849.

NOUVELLES D'EUROPE.

Détails ultérieurs apportés par le "Niagara." Parmi les nouvelles politiques apportées par le Niagara, la plus importante est celle d'une rupture probable de l'Autriche et de la Russie avec la Turquie. Les journaux européens semblent perdre de vue tout autre sujet que de discuter celui-ci.

L'Empereur de Russie a fait la demande formelle à la Porte de l'extradition de Kossuth, et autres réfugiés Hongrois qui se sont réfugiés à Widdén, sur le Danube, dans le territoire du Sultan. Le gouvernement Turc a refusé de compromettre son indépendance; et l'empereur Radzivil n'ayant pu réussir dans sa mission auprès du Sultan, a quitté brusquement Constantinople, de même que le comte Hoff, ministre de Russie, qui a rompu ses relations diplomatiques avec la Porte.

Une guerre européenne paraît imminente et inévitable si la Russie s'obstine à exiger l'extradition. Le général Lamoricière est revenu à Paris. St. Petersbourg où le Czar avait refusé de le recevoir comme Ministre de la République française.

Les Chambres Françaises sont réunies; on comptait 950 membres. M. de Tocqueville a demandé un crédit extraordinaire montant à 140,000 fr. La cessation des rapports diplomatiques entre la France et les Etats-Unis, avait causé une sensation profonde à Paris. L'Angleterre a offert sa médiation. On croyait que M. Marast ou M. Thiers serait envoyé comme Ministre à Washington.

Un rapport ultérieur dit que la sensation publique produite, à Paris, par l'affaire Peussin, est une influence favorable sur le marché. M. de Falloux se rétablit, et selon les apparences, il restera au Ministère, pour défendre sa ligne de politique sur la question romaine, et probablement aussi pour conduire à terme le projet d'Institutions catholiques, sur lequel s'est élevée une si vécement controverse. Le Synode de Paris continue à siéger. Les décrets ne devant pas être rendus publics, sur le moment, on ne peut rien ajouter d'important aux détails déjà mentionnés. Huit décrets ont été passés, dont voici les titres: 1° De l'Autorité du Souverain Pontife; 2° De la dignité des Evêques; 3° Des obligations des Evêques; 4° Du Métropolitain et des Suffragants; 5° Du Concile Provincial; 6° Des Chapitres de Cathédrales; 7° Des Curés et des Vicaires; 8° De l'Unité à observer dans les rites et les cérémonies. Ce sont là autant de questions sur lesquelles les décrets du Concile peuvent être d'une haute importance, dans la situation présente des affaires ecclésiastiques en France, et on ne peut attendre la publication qu'avec beaucoup d'intérêt.

Les affaires de Rome n'ont guères changé depuis les nouvelles apportées par le précédent numéro. Il n'y a pas le plus petit symptôme de réaction dans la politique qui est adoptée; on dit que dans 5 jours la Ville éternelle devait être purgée de pas moins 800 étrangers (étrangers). On s'occupe à grands bruits de prétendues disputes entre les trois Cardinaux et le Général Rostolan; mais l'armée française, et le peuple paraissent en être bien bêtes.

Le motu proprio de sa Sainteté vient de faire connaître la ligne de politique qu'elle a intention de suivre. Cet important document montre que Pie IX commença comme il avait l'intention de finir. Selon le Tablet, auquel nous empruntons le présent résumé, l'ambassade que quelques uns prennent sur eux de négocier, est indulgente jusqu'aux dernières limites de la modération. — Est-ce qu'on devait attendre, dit-il, à voir le Pape rappeler définitivement ceux qui l'ont chassé de Rome? Le Pape reçoit des témoignages de respect

sans bornes de la part du peuple de Naples, ainsi que de son catholique Souverain. En vérité, le séjour de Sa Sainteté à Gaète et à Portici présente à son esprit un contraste favorable avec les premiers jours de son Pontificat. Alors un hommage tumultueux et insolent lui était rendu par des multitudes factieuses qui haïssaient son pouvoir; maintenant une nation qui comprend qu'il est le successeur de St. Pierre aussi bien que Pie IX, lui rend une respectueuse obéissance et lui témoigne une noble affection.

Il n'y a rien de bien intéressant à rapporter de l'Autriche. Radetzky et Jellachich sont en tête à Vienne, comme les héros d'Homère après une bataille. La garnison de Comoro est décidée à donner encore quelque trouble, et de temps à autre elle fait de molestantes démonstrations.

Pèlerinage de Sa Sainteté.

Selon une correspondance privée, le Saint-Père avait manifesté l'intention de faire un pèlerinage à la Sainte Maison de Lorette pour remercier la Vierge, dans son célèbre Sanctuaire, d'avoir délivré Rome du despotisme et du pillage des maudits.

Persécution en Suède. Au mois de juillet dernier, le Consistoire de Stockholm a proclamé un nouvel Edit de persécution contre les catholiques. Peu après, une femme du nom de Anne Schantz, ambassade de la Foi Catholique, malgré les menaces des ministres protestants; aussitôt, sur la demande de l'Evêque primat de l'Eglise protestante, on exécuta le décret ordonnant que cette femme serait séparée de son mari et de ses enfants et banni du pays. Nouvelle preuve de l'esprit de haine du protestantisme, et de ce qu'il peut faire quand il est soutenu par le pouvoir civil.

Le Capitaine Chapel de la berge "McLellan" du port de New-York, arrive ces jours derniers, venant du Détroit de Davis, donne des informations qui sont lues avec intérêt dans toutes les parties du monde. Vers le 1er août, pendant que la berge "McLellan" mouillait à Pond's Bay (Détroit de Davis), 74° latitude, 72° longitude, les naturels de la côte vinrent à bord du "Chiefam" baleinier Anglais, et donnèrent, par signes, information que deux grands vaisseaux avaient passé quatre saisons au milieu des glaces dans le Passage du Prince Régent et qu'ils y étaient encore; et était interrogés si ceux qui étaient à bord étaient vivants ou morts, ils répondirent de la même manière qu'ils n'étaient pas morts. Le capitaine a pensé que c'étaient les vaisseaux du Sir John Franklin. Les Anglais mirent à terre, au Cap Hay, à quelque distance de Pond's Bay, une quantité de charbon et de provisions dont le navire était pourvu par le gouvernement anglais, pour l'usage des vaisseaux, absents depuis si longtemps, dans le cas où ils aborderaient là, comme ils seraient obligés de le faire pour retourner en Angleterre.

(Traduit du Tablet pour les Melanges.)

Mazzini et le Ministère français.

Mazzini vient de publier un Manifeste violent contre le gouvernement français. Bien entendu qu'il se représente lui et ses compagnons comme les gens les plus maltraités du monde. Son manifeste a paru dans le Daily News dont le correspondant surpris même celui du Times dans ses assertions contre la vérité, la justice, et la religion. Ce qui nous paraît de juste dans cette longue et romantique Philippique, c'est l'expression de "fantôme" dont il sert en parlant de la république romaine; quand à des droits immortels, nous n'en reconnaissons aucun à ce qui n'a jamais pu en avoir de légitimes. L'Assemblée romaine a été dissoute par un droit aussi bon que celui qui l'avait convoquée; elle est du nombre des choses mortes, et il faudra plus d'un Mazzini pour lui redonner la vie. Cette assemblée n'a jamais eu aucun droit légal; elle ne s'est maintenue que par la terreur, et le poignard.

un membre de l'assemblée. Non, dit un autre nous n'aurions pas le mérite de l'invention. Il nous faut un non fameux de républicain irréprochable. Oui, oui, cria-t-on par acclamation; mais quand il fallut trouver ce non pompeux, ce non impatientement attendu, personne ne le trouva; il y avait dans l'assemblée tant d'ignorance crasse que de stupide enthousiasme. Un nouvel orateur demanda la parole. C'était un petit vieillard aux yeux et aux cheveux gris, aux pommettes rouges et saillantes et à la voix creuse. Sa chevelure avait conservé quelque chose de clercal, comme son organe quelque chose qui rappelait le lutrin. C'était un ancien chanteur de la paroisse devenu officier municipal. Chargé de l'état civil, parce qu'il savait lire et écrire, il avait cherché à concilier l'ancien régime avec le nouveau; il avait déjà inventé le système de fusion, tant vanté depuis, de sorte qu'il avait réussi à se rendre complètement ridicule, et quoique bon homme au fond, à faire de sa personne la plus grotesque caricature qui pût se trouver dans les cinq départements de la Normandie. Quand il conduisait un mort au Champ de repos, il s'affublait d'un surplis pardessus sa carmagnole, et par dessus le surplis il agençait son écharpe tricolore. Il portait gravement le bonnet rouge; mais il était toujours tenté de prendre un bonnet carré à la main, et, chemin faisant, le marmottait, en bon chrétien, des de profondis pour l'âme du défunt, bien avant que Kobespierre eût

Ce qu'il y a de clair, c'est que quelque fort que puisse avoir la France vis-à-vis le Souverain Pontife, on doit lui savoir gré d'avoir dispersé cette bande d'assassins, et rendu plus facile la tâche de les mettre hors d'état de nuire. Ce pauvre Mazzini paraît convaincu que les ténèbres sont la lumière, et l'erreur la vérité; c'est donc un homme dangereux pour la société. Il n'est pas seulement l'ennemi du Pape, ce que les hérétiques lui pardonnent sans doute, mais encore de la moralité publique et de la vérité qui devaient être maintenues.

BULLETIN.

Protestation contre l'annexion. — Une lettre de l'honorable M. Baldwin à ce sujet. Les lois de navigation. — Réception de la part des Etats-Unis. — Réunion de la ligue à Toronto. — Retour des ministres à Montréal. — Le siège du Gouvernement.

L'opinion publique se prononce contre le mouvement de l'annexion. A la protestation signée, il y a quelques jours par plusieurs membres de la législature, dans ce district, les principaux membres de celui de Québec viennent de donner une pleine et entière adhésion. — Sa même temps plus de six cents citoyens influents et respectables de Montréal ont signé une protestation semblable, qui continue de se couvrir de signatures, prises dans tous les partis. A Toronto et dans plusieurs autres villes du Haut-Canada, on fait écho à ces sentiments. Dans nos campagnes ils prévalent aussi généralement. On peut donc dire, sans exagération, et sans blesser la vérité, que la question de l'annexion est loin d'être populaire en Canada au moment, comme l'ont annoncé ses partisans. Cela prouve que le peuple a encore confiance dans l'ordre de choses actuel et dans ceux qui le conduisent, et qu'il conserve l'espoir d'arriver à un meilleur avenir, malgré tous les obstacles, qu'il rencontre sur la route. A propos d'annexion, l'hon. M. Baldwin vient d'adresser à M. Peter Perry, un de ses amis politiques dans le C. une lettre pleine de dignité, dans laquelle il exprime son opinion en termes non équivoques. Venant de haut lieu, cette lettre est digne d'attention. M. Perry, dit-on, doit se porter candidat au 3me Riding d'York qui est devenu vacant par la nomination de M. Blake. — Il se présente comme partisan de l'annexion; c'est ce qui a provoqué la lettre de M. Baldwin, que voici:

Montréal 4 octobre 1849.

Mon cher Monsieur,

La convenance de s'adresser à l'Angleterre pour demander pour ces colonies une existence indépendante, ou qu'on leur permette de s'annexer aux Etats-Unis, est non seulement devenue un sujet de discussion dans quelques uns des principaux journaux du pays, mais paraît être approuvée par quelques personnes chez lesquelles il semble qu'on aurait dû trouver d'autres sentiments. Il devient donc nécessaire qu'il n'y ait pas de malentendu parmi nos amis et nos adversaires quant à mon opinion sur la question en elle-même ou sur l'effet qu'une différence d'opinion à ce sujet doit nécessairement produire dans les relations politiques entre moi et ceux de nos amis (s'il y en a) qui prennent une vue différente de la question. Et je prends la liberté de vous adresser cette lettre, autant à cause de la longue intimité qui a existé entre nous, que parce qu'une élection doit prochainement avoir lieu dans le Riding dans lequel vous demeurez. — Que vous vous présentiez à cette élection ou non, je dois à mes amis la déclaration de mon opinion. — Ils ne me doivent supposer ni indécis ni indifférent à ce sujet. Il est bon qu'ils sachent que je n'ai pas changé, que je conserve inaltéré mon attachement à la connexion avec la Mère-Patrie, et que je crois aujourd'hui comme je croyais quand j'ai adressé mes constitutions, la dernière fois, aux hustings, que la continuation de cette connexion peut produire un bien mutuel et à la colonie et à la Mère-Patrie.

Mes amis ont également droit de savoir que dans mon opinion, sur cette question, il n'y a pas de compromis possible. Elle est d'une nature trop vitale pour cela. — Je ne puis donc regarder comme mes amis politiques, à l'avenir, que ceux qui sont en faveur de la continuation

de la connexion avec l'Angleterre, — ceux qui sont contre que comme des adversaires.

Je ne veux pas ici discuter la question. — La Mère-Patrie nous a accordé depuis quelques années des pouvoirs de self government, des pouvoirs politiques plus étendus que ceux que nous lui avons jamais demandés, et il me semble que c'est manquer de tout sentiment de choisir une telle époque pour demander de nous séparer d'elle pour toujours.

Dans tous les cas, je ne puis être partie de tels procédés et je ne puis souffrir que l'on suppose qu'il y ait la moindre hésitation dans mon esprit à ce sujet. N'importe ce que produira la déclaration que je viens de faire en ce qui concerne la position relative de mes amis ou la mienne propre, je sens que je suis dans la voie du devoir en la faisant et je suis prêt à en subir les conséquences.

Croyez moi, mon cher Monsieur

Robert Baldwin.

Il paraît que cette lettre a produit son effet, car le Globe de Toronto, arrivé ce matin, annonce que M. Peter Perry a été élu par les électeurs du 3ème Riding d'York d'exprimer ses opinions sur le mouvement de l'annexion, a déclaré n'avoir aucune sympathie avec les partisans de ce mouvement et ne vouloir accepter la candidature que comme partisan du gouvernement responsable tel qu'aujourd'hui existant en Canada. Le Globe ajoute que, sous ces circonstances, l'élection de M. Perry est assurée.

Le monde commercial a été agréablement surpris, samedi dernier, en apprenant que le gouvernement des Etats-Unis vient d'accepter, avec une libéralité aussi franche qu'éclairée, la réciprocité que l'Angleterre lui offrait en ce qui concerne les vaisseaux des deux nations. Désormais les ports des deux pays sont ouverts, dans des conditions d'égalité complète, aux marines marchandes américaine et britannique, quelque soit leur provenance et la nature de leur chargement.

L'attitude prise dans cette affaire par le cabinet actuel, nous dit le Courrier des Etats-Unis, dés son avènement au pouvoir, mettait en droit de regarder comme fort douteuses ses dispositions à décréter la réciprocité. On se rappelle en effet qu'il avait arrêté M. Bancroft, alors représentant des Etats-Unis en Angleterre, au milieu des engagements que ses instructions antérieures le portaient à prendre dans la question vis-à-vis du cabinet de St. James. Cet antécédent s'accordait avec l'habitude que l'on manifestait à se prononcer à Washington, même depuis le vote du parlement britannique. L'opinion la plus générale était donc que l'administration affectant de ne point se croire revêtue de pouvoir suffisants dans la matière, attendait la session sans se prononcer et remettait l'affaire aux délibérations du Congrès. Ici en Canada les partisans de l'annexion disent que jamais les Etats-Unis ne consentiraient à cette réciprocité de commerce avec l'Angleterre et ils se servaient de cette mauvaise prédiction pour propager leurs idées. L'événement vient d'arracher une pierre à leur édifice. La circonstance suivante est le premier pas vers cette réciprocité dans les produits agricoles que nous attendons avec tant d'impatience et qui doit également avantageuse pour les habitants du Canada et ceux des Etats-Unis.

Circulaire aux percepteurs et autres employés des Douanes.

Par suite des questions posées par divers négociants, pour savoir en vue des modifications récemment introduites dans les lois de navigation britannique, sur quel pied seraient mises les relations commerciales entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, à compter du 1er janvier prochain, (jour où entre en vigueur l'acte du Parlement Anglais) — le secrétaire du Trésor croit convenable, dès à présent, de publier les instructions générales suivantes, pour la direction des officiers de la Douane et de tous autres intéressés.

En conséquence des modifications dont il vient d'être parlé aux lois de navigation britanniques, les navires anglais venant de ports anglais ou de tous autres ports étrangers, seront, d'après les lois existantes, admis, à compter du premier janvier prochain, à entrer dans nos ports avec des chargements de pro-

duits agricoles ou manufacturiers de n'importe quel pays du monde.

Les dits navires et leurs chargements seront admis, à compter du jour susdit, sur le même pied que les autres bâtiments des Etats-Unis et leur chargement en tout ce qui concerne les droits, taxes et charges.

Le Herald d'hier nous annonce la réunion pour le 1er novembre, à Toronto, de la fameuse British American League. Des affaires importantes, dit-il, doivent s'y transiger. Nous y enverrons un rapporteur. "Un autre journal Anglais parle des délégués à cette ligue dans les termes suivants: "Ils vont s'asseoir sans cause, sans objets, sans autre but, que celui de parler et de voter selon les circonstances. Les uns sont pour l'indépendance, d'autres pour l'annexion, d'autres pour la connexion. Ils disent tous qu'il faut quelque chose, mais collectivement ils n'infligent rien. Enfin ils ne peuvent représenter que ceux qui les ont envoyés et c'est la très grande minorité des populations. Gens de la ligue, retournez donc chez vous, au plus vite. Ce n'est pas la peine de se déranger pour si peu."

M. Lafontaine et Taché sont de retour à Montréal. Ils ont apporté avec eux la décision que nous enregistrons avec regret. Le Gouvernement doit demeurer à Toronto jusqu'à la fin du présent parlement, et il sera ensuite transporté à Québec pour quatre ans. — Déjà des ordres ont été donnés aux chefs des différents départements de se transporter sans délai à Toronto, et le déménagement est commencé. On laisse à Montréal, le Bureau d'Education et celui de l'Adjudant Général de Milice pour le Bas-Canada. On devrait aussi y laisser une branche du Bureau des Terres.

Montréal reçoit la nouvelle que nous ressentons longtemps les effets, et ce qu'il y a de plus triste dans cette affaire, c'est de penser que les innocents sont punis comme les coupables et que notre ville perd son titre et ses avantages de capitale, à cause des méfaits et des crimes d'un petit nombre de ses habitants, qui l'ont déshonorée et rendue indigne d'être le siège du gouvernement et de la législature. Il faut que les raisons aient été bien graves pour que le conseil en soit venu à cette décision, et que M. Lafontaine surtout, qui a tant contribué à amener le gouvernement à Montréal, il y a cinq ans, y ait souscrit. Mais le ministère avait sans les votes adoptés par la chambre d'assemblée en mai dernier, demandant la translation du gouvernement à Toronto et à Québec alternativement. La branche populaire de la Législature ne voulait pas siéger dans une ville où elle ne pourrait siéger librement et où on avait brûlé la maison du Parlement, les archives et les Bibliothèques publiques. En même temps l'administration ne pouvait oublier tout ce que Lord Elgin a fait pour le pays et que son séjour à Montréal, après les outrages et les insultes dont il avait été l'objet, à cause de sa fidélité aux principes constitutionnels, était devenu impossible. Ce sont là des raisons d'état qui jointes à beaucoup d'autres ont sans doute amené la décision du conseil.

Il est bruit, ce matin, de la résignation de quelques membres du Ministère. Le Herald mentionne les noms de MM. Viger, Leslie et Taché, comme ayant résigné. Nous ne croyons pas que ces bruits soient fondés, au moins pour MM. Leslie et Taché.

Le Witness et l'Annexion.

Nos lecteurs se rappellent la lettre adressée au journal The Witness, par l'honorable M. Cameron. Cette lettre a produit son effet; le Witness n'est plus annexionniste, il ne le sera que lorsqu'il aura réussi à faire disparaître les abus qui pèsent sur le pays, et que nous garderions éternellement de par les baïonnettes fédérales si nous allions et tirions l'Union avant de les corriger. Or ces abus sont la tenure seigneuriale, la dime qui ne le regarde pas, et nos institutions religieuses qui lui font excessive ombre parce qu'il n'y a rien dans son culte qui leur soit comparable. On voit clairement qu'il avait besoin d'un prétexte pour revenir sur ses pas, et il en a fait usage. Avec un pareil programme (la tenure seigneuriale exceptée), n'est-ce pas dire qu'on ne veut pas de l'annexion? J. de Québec.

ment l'orateur qui m'a fait commettre l'erreur que vient de relever nos honnêtes citoyens respectables. Je le remercie de m'avoir ramené dans le droit chemin du civisme et de l'égalité. Ici le président fit un mouvement de tête approbatif, et l'orateur continua en disant: Le non de notre commune me déplaît. Son origine doit être féodale, car c'était celui de notre seigneur. Je demande donc que nos précédents, par scrutin, au choix d'un non républicain qui serve désormais à désigner une commune aussi patriote que la nôtre. Le non qu'elle a porté jusqu'à présent nous était imposé, hommes libres, il est temps qu'elle en ait un de notre choix. A cette motion, il y eut, dans toute l'assemblée, un trépignement de joie. La lecture des lois avait endormi bon nombre de citoyens et de citoyennes, les chants n'avaient rien de bien amusant, et on s'était tellement égaré, que force avait été de renoncer au plaisir des dénonciations. Aussi regarde-t-on comme un trait de génie la motion qui venait de réveiller le club assoupi par Pennu.

Comment nommerons-nous notre commune? fut une question générale que chacun s'adressa sans y répondre.

L'orateur n'avait pas quitté la tribune et il reprit la parole: J'avais l'intention de vous proposer le nom de Brutus, dit-il; mais une commune voisine vient d'adopter ce nom, on l'appelle maintenant: Brutus-en-Plaine. Appelons la nôtre Brutus-sur-Mer, s'écria

reconnu, par décret, un être suprême et l'immortalité de l'âme. Il y avait tout un concordat en germe dans cet honnête municipal. Le bonhomme avait nom dans son village le père Daigremont. — Puisque nous n'avons pas assez d'instruction, dit-il, pour trouver dans l'histoire un non républicain comme il nous en faudrait un, je propose de nous adresser à monsieur le curé, qui est savant, lui, et il nous tirera d'embarras. A ce mot, monsieur le curé, les yeux du président s'enflammèrent, son poing frappa le bureau devant lequel il était assis, et il jeta au père Daigremont ces paroles brutales: — Citoyen, tu as été l'agent du fanatisme autrefois; et tu es resté fanatique aujourd'hui. Il n'y a plus dans la république, ni messieurs ni curés. Nous n'avons d'autre culte que celui de la nature et de la raison, de la raison personnifiée par la citoyenne qui siège à mes côtés sur l'autel de la patrie. C'était une grosse paysanne effrontée qui avait reçu la prime accordée aux filles-mères. Je t'engage donc à rétracter tes paroles inconsidérées, ou tu passeras pour suspect aux yeux de tous les bons citoyens. — Diantre, dit en tremblant le père Daigremont, pourquoi m'appellez-vous fanatique? — Parce que tu rétractes la messe, répondit le président, et qu'on assure que tu y vas en cachette. Les pommettes du père Daigremont de-

vinrent pourpre, pourtant il se rassura assez pour interpellé ainsi son accusateur: — Votre père était-il un brave et honnête homme? — Oui, dit fièrement le président. — Eh bien! c'était un fanatique tout, reprit d'un air triomphant l'orateur remis de la peur qui lui avait traversé l'âme, car il ne manquait jamais la messe. Un rire général éclata dans toute l'assemblée. Je suis bien qu'il n'y a plus de curé, dit le citoyen Daigremont; mais tout le monde sait ce que j'ai voulu dire, et il ne faut pas faire la gerse aux mots. Celui qui a été notre curé autrefois et qui habite ici une chaumière sait bien des choses que nous ignorons, quoiqu'on ne le croie pas patriote. Si vous n'avez pas brûlé, comme on l'a fait, malgré mes réclamations, la bibliothèque du château, nous pourrions trouver dans des livres le nom que nous cherchons pour notre commune; mais, comme vous en avez fait un sot feu de joie, il faut bien que vous vous adressiez à celui qui, parmi nous, à tant de livres dans la mémoire, que c'est comme une bibliothèque vivante. Il ne nous refusera pas ce que nous lui demandons. Je ne dis pas qu'il est sans regrets au fond du cœur pour le passé; mais, dans ce cœur, il y a aussi de l'amour pour nous. Il nous a mariés, il a baptisé nos enfants, il les a instruits, il a parlé sur la tombe de nos pères, quand tout cela était à l'honneur du jour, et on ne fait pas tout ça sans s'attacher aux gens. Bravo le père Daigremont! cria-t-on de

toutes parts, tant la vérité a d'empire sur les esprits les plus prévenus; et, à l'unanimité, il fut décidé que le lendemain une députation serait envoyée à l'ancien curé du village pour le prier d'indiquer le nom le plus républicain qu'il fût possible de donner à la commune. Le président et la déesse se regardèrent au moment où on levait la séance, il semblait à l'un que son siège s'ébranlait, à l'autre que son autel allait s'abîmer pour jamais. (A continuer.)

HISTOIRE D'ANGLETERRE, PAR JOHN LINGARD — Une nouvelle édition de cette magnifique Histoire est annoncée comme devant être bientôt publiée. Un correspondant du Tablet, qui signe Sacerdos, écrit qu'il lui a été permis d'examiner le Manuscrit du Dr. Lingard, et qu'il a pu constater qu'une grande quantité de renseignements additionnels seront contenus dans l'édition projetée. Entre autres, un tiers du règne d'Elizabeth a été écrit à neuf par l'auteur; et beaucoup de faits importants concernant Marie Reine d'Ecosse, ont été ajoutés, etc. Je suis informé, aussi, ajoute le correspondant, que certaines assertions de Maceaulay, c'est à dire, ses affirmations préconçues et diffamatoires seront passées en revue par Dr le Lingard. DEMISSION DE M. LEE. — Ce Monsieur, dont il a été tant parlé dans les journaux, vient d'être démis de la place qu'il occupait sous le gouvernement.

(Pour les Melanges Religieux.)

ALBUM DE LA MINERVE.—La livraison de septembre de cet Album vient de paraître et contient la suite de l'Histoire de Napoléon, la suite de la Peau du Lion, une Prévienton, la suite d'Une de Perdue, plusieurs variétés, un Rébus, et une pièce de musique dont le titre est "Envoyez-moi l'un de vos anges."

Annexion.

Depuis quelque temps nous avons suivi avec attention cette question d'annexion dont la presse du pays s'est occupée très sérieusement. Nous y voyons des arguments très forts pour et contre ; du reste dans des questions aussi graves, les arguments favorables ou défavorables ne manquent pas.

du pays, et nous y avons confiance, surtout l'homme qui voudra travailler comme nous y sommes tous tenus en Canada, s'assurera une position honorable. Echo des Campagnes.

Pour la Californie.

Le manque d'espace nous empêche de publier dans notre dernière feuille la lettre suivante, qu'on nous a écrite de New-York, en date du 11 courant :

1°. Ceux qui se destinent à un voyage en Californie, doivent être en nombre, autant que possible, car 10 personnes passeront à meilleur compte que deux ou une. Il y a aussi une plus grande sécurité physique à se trouver en nombre sur un navire.

M. J. C. ROBILARD, No. 56, Cedar Street, New-York.

La Papauté et la Civilisation.

Je suis loin de m'associer, dit le correspondant Romain du Chronicle, à toutes ces invectives que le plus grand nombre des écrivains polémiques et des voyageurs Anglais, en Italie, ont accumulées contre le Gouvernement Papal d'autrefois.

La Question Européenne.

Il n'y a toujours qu'une grande ou plutôt qu'une seule question en Europe, c'est le maintien, c'est le rétablissement de l'ordre. C'est là le principe essentiel, l'intérêt capital, la nécessité urgente, le but manifeste de toute politique intelligente et honnête : la défense, le salut de l'ordre !

La République n'est-elle pas incessamment à la veille d'être dévorée par la Révolution ? La Révolution avait naguère deux foyers principaux, l'un, en quelque sorte régulier et permanent, qui menace depuis longtemps nos portes : LA SUISSE ; l'autre était de date plus récente : L'ITALIE.

ORDINATIONS.

Dimanche dernier, dans la Chapelle du Séminaire de St. Hyacinthe, Mgr. de Martyropolis a conféré le Sous-diaconat à M. Hilaire Villier, les ordres moindres à MM. Chevrouis, LeBlanc et Brisset ; et la Tonsture à MM. Dufresne, Tremblay et Godard.

FAITS DIVERS.

UN PRINCE ET SES CONSTITUANTS.—La résolution prise récemment par l'honorable commissaire des terres et annoncée dans les journaux, a causé, à ce qu'il paraît, un profond regret à ses électeurs. Ils ne veulent pas perdre un représentant aussi habile que fidèle et intègre.

lui sont opposés. Voici l'adhésion de quelques membres de Québec à la protestation publique et à quelques jours :

- Nous, soussignés, concourons dans la protestation contre l'annexion du Canada aux Etats-Unis publiée dans la Minerve du 15 octobre présent, signée par plusieurs membres de la législature, et prions ceux qui ont en main l'original de vouloir bien y apposer nos noms.

ASSOCIATION DE LA RÉFORME.—Dans plusieurs endroits du Haut-Canada, il se forme en ce moment sous le nom ci-dessus des sociétés politiques, ayant pour objet d'éclairer l'opinion publique sur les questions à l'ordre du jour et de la diriger dans la voie du progrès rationnel et des améliorations possibles et praticables.

PROTESTATION CONTRE L'ANNEXION.—L'hon. M. Caron et MM. Boutillier M. P. P. pour St. Hyacinthe et Armstrong M. P. P. pour Resthur ont ajouté leurs noms à la protestation contre l'annexion.

RAILROAD DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.—Les directeurs de la compagnie de ce railroad ont ratifié le contrat pour finir ce chemin jusqu'à la ligne provinciale, passé avec MM. Black, Wood & Co : et d'après le caractère de ces messieurs, nous sommes sûr qu'ils rempliront leur engagement et que le chemin sera ouvert dans trois ans.

On nous dit aussi que les directeurs ont loué le railroad de Montréal à St. Hyacinthe, et de là à Melbourne et Sherbrooke, à un taux d'intérêt amplement suffisant pour payer l'intérêt des "billets de la ce." la garantie du gouvernement, &c. jusqu'à ce que le chemin soit complet.

LES DOUANES.—Les recettes à la maison de douanes de Toronto pour le quartier finissant le 10 octobre, ont été de \$212,500. Durant les trois premiers de la présente année, les recettes excèdent de \$1,000 le montant total collecté en 1848.

Table with 2 columns: Recettes à Montréal à la maison des douanes, pour le quartier finissant le 5 octobre 1849, and 1848. Total difference in favor of 1849.

POUR.—Voici la liste des arrestations qui ont été faites la semaine dernière : Lundi—18 arrestations—vol de grand chemin, ivrognerie, assault sur la police, etc.

Table with 2 columns: DÉPUTÉS POUR L'ANNEXION.—On a parlé de MM. Moffatt et Papineau comme devant être envoyés en Angleterre par le parti de l'annexion.

LOIS DE NAVIGATION.—ENCORE UNE MERRE TOMBER DE L'ÉDIFICE ANNEXIONISTE. !—Le télégraphe annonce ce matin, sous la date de Washington, 18 septembre, la nouvelle importante que le département de la trésorerie vient de publier une circulaire concernant une réciprocité dans les lois de navigation après le 1er janvier prochain.

OPINION DE LA PRESSE SUR L'ANNEXION.—Toute la presse anglaise de Québec se prononce contre le mouvement ; et sur les quatre journaux français qui se publient en cette ville, celui de M. Aubin est le seul qui soit annexioniste.

Presque toute la population rurale du Bas-Canada, dans ses adresses au gouverneur-général et à la reine à l'occasion des évènements d'aujourd'hui, a protesté de sa fidélité au gouvernement et offert le secours de ses bras pour le soutenir au besoin.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 25 Septembre, 1849. Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL nommer les Messieurs suivants commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes, sous l'Acte 7 Vict. c. 19, savoir :

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 20 Octobre, 1849. Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL nommer PIERRE DEVEAU, Ecuyer, pour être un des Commissaires pour le soulagement des Personnes indigentes et insensées et les enfants trouvés dans le District des Trois-Rivières, en la place de Denis G. LaBarre, Ecuyer, qui a résigné.

La lettre suivante du Rév. Henry Wood, de Concord, N. H. éditeur du "Congregational Journal," papier religieux d'un haut caractère, parle autant que des volumes en faveur de l'excellence du Baume de Wistar :

Mr. S. W. Fowle—Cher Monsieur : Il y eut deux ans l'hiver dernier, une attaque soudaine et violente aux poux, causée par le froid auquel je m'étais exposé, me força de garder la chambre et le lit pendant plusieurs semaines ; et lorsque je devins mieux, il me resta une telle oppression et difficulté à respirer, que j'étais incapable d'une marche rapide et d'un exercice violent, et que souvent je ne pouvais dormir ou repos sur un lit pendant la nuit.

La lettre suivante du Rév. Henry Wood, de Concord, N. H. éditeur du "Congregational Journal," papier religieux d'un haut caractère, parle autant que des volumes en faveur de l'excellence du Baume de Wistar :

AVIS AUX INSTITUTEURS. On demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de \$45 à \$50.—S'adresser à Messire Jos. Guignot, curé du lieu.

Buste de Monseigneur DEMONSTRAL. Le Soussigné, acquéreur du Buste de Montréal sculpté par M. Chs. Bollet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et à faire l'admiration des Commissaires par sa ressemblance parfaite.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-haut, par l'Agent Local, JOHN LYNN, à l'He des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

- Township de Chichester. Rang 1er, Lots A. 1 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lots 8 à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

- Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 106 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 10 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 3 août 1849. Les individus, qui ont des terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisqués et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de Mai de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 18 août 1849. IL a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de nommer: JOHN LYNN, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. François Xavier Bastien, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École. MESSIEURS les commissaires se procurent, pour une école modèle, un instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durucher, prête et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliverum, huiles à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Jm. Roy. Montréal 27 septembre 1849.

College de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £1 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS. DEPUIS que la Législature a cessé, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements ont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette omission qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut la généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dans la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prétre avec l'assistance de M. Reeves S-Muets, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S-Muets pour la modique somme de 12 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préférerait fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Ve nredi le 7 Septembre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELLEAU. Montréal, 2 mai 1849.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique. LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de ceus et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; et tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER. Village d'Industrie } 20 décembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. A ST. HYACINTHE, EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protochlorure d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux mixés avec acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tiennent en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très-puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichlorhydriques très-puissantes et bien démontrées; et comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien l'igne de l'attention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithentripique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections apoplectiques, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc. L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthme locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop qu'on veut, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique. GUÉRISON. Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazeille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts, de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICH ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 2 Mars, 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de New ton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre. Pour d'ito, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre. Pour d'ito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour d'ito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'acre. D'ite dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'égide de la Province, et des places de durs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX. LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. — AUSSI: — Un assortiment très varié le LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848. Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des grains. LES grains de jardins sont généralement importés en ce pays, en automne et gardés dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des grains, ainsi les grains qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles grains lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs grains par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques. DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ. Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les grains qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent: Artichauts Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombres Cerfeuil Sarcottes Laitue Melons Montad Oignons Persil Pannis Raves Rhubarbe Saffran Saug Epinards Sarcotte Talacs Navet Fèves Pois-floers Choux-fleurs Citrouille Carottes Romarin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thym Poireaux Tomates Marjolaine etc., etc., etc. BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des grains.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849. DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848. L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Co., libraire Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Rev. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Y Ste-Anne, M. F. PLOTTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. T. BARBEAU, St. Athanasie, M. H. AUERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur RÉDACTEURS, { Jos. LaROQUE. } Ptes. { Fr. Jos. CASAS. }